

Séance du **27 mars 2025**

Présidence : **M. Philippe Herminjard**, président

Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Serge Ansermet (PS), intitulé « Réchauffement climatique : et si on créait des micro-forêts urbaines ? » (2025/RP01)

Rapport : Mme Claire Mollet

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N° 01/2025, du 13 janvier 2025, concernant la réponse au postulat de M. Serge Ansermet, intitulé « Réchauffement climatique : et si on créait des micro-forêts urbaines ? »,

VU le rapport de la commission de l'environnement et de l'énergie chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat M. Serge Ansermet (PS), intitulé « Réchauffement climatique : et si on créait des micro-forêts urbaines ? » et de le considérer comme réglé.

Ainsi délibéré en séance du **27 mars 2025**.

Adopté à la quasi-unanimité (une abstention).

Pour extrait conforme le 28 mars 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Le Président

Philippe Herminjard



La Secrétaire

Carole Dind

Séance du 27 mars 2025

Présidence : M. Philippe Herminjard, président

Adaptation de l'offre en transports publics Ligne de bus VMCV 203, 204, 208, 211, 212 et 215 et demande de crédit d'ouvrage de CHF 255'000.— pour la réalisation de 5 nouveaux quais de bus (2025/P02)

Rapport : M. Alain Gonthier

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 02/2025, du 20 janvier 2025, concernant l'adaptation de l'offre en transports publics Ligne de bus VMCV 203, 204, 208, 211, 212 et 215 et demande de crédit d'ouvrage de CHF 255'000.— pour la réalisation de 5 nouveaux quais de bus,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la compagnie VMCV afin d'adapter l'offre des lignes de bus VMCV 203, 204, 208, 211, 212 et 215 pour l'horaire 2026 ;
2. d'autoriser la Municipalité à répercuter sur le budget 2026 et suivants l'augmentation des coûts d'exploitation annuels des lignes 203, 204, 208, 211, 212 et 215 de CHF 257'000.— TTC consécutive à l'adaptation de l'offre sur le compte 351.3517 « Participation déficit transports publics » ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 309'000.— TTC pour la construction de quatre quais de bus sur l'avenue Nestlé et d'un terminus à la piscine de Vevey-Corseaux-Plage ;
4. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
5. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2.

Ainsi délibéré en séance du 27 mars 2025.

Adopté à une large majorité (deux abstentions) tel qu'amendé.

Pour extrait conforme le 28 mars 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
Le Président

Philippe Herminjard


La Secrétaire

Carole Dind

Séance du 27 mars 2025

Présidence : M. Philippe Herminjard, président

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 799'700.— pour l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance, d'un crédit supplémentaire déjà dépensé au budget 2024 de CHF 96'600.— et d'accepter la mise en œuvre de mesures complémentaires - Réponse au postulat de Mme Anna lamartino (PLR), intitulé « Insécurité à la Gare - Impunité ou réactivité ? » et rapport de minorité (2025/RM03) (2025/P03)

Rapport (majorité) : Mme Valérie Zonca

Rapport (minorité) : M. Pierre Chiffelle

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 03/2025, du 20 janvier 2025, concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 799'700.— pour l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance et d'un crédit supplémentaire déjà dépensé au budget 2024 de CHF 96'600.— et d'accepter la mise en œuvre de mesures complémentaires - Réponse au postulat de Mme Anna lamartino (PLR), intitulé « Insécurité à la Gare, impunité ou réactivité ? »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de valider l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance dans le secteur de la gare et environs ;
2. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 799'700.— pour l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance dans le secteur de la gare et environs ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
4. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2 ;
5. de charger la Municipalité d'inscrire au budget 2026 et suivants les montants ci-dessous :
 - Frais d'entretien et d'exploitation du dispositif de vidéosurveillance estimés à CHF 40'600.— ;
 - Frais de traitement de 2.1 EPT relatifs à la pérennisation du travail social de proximité en lien avec le deal de rue et autres incivilités ou tensions dans l'espace public estimés à CHF 250'000.— ;
 - Frais de fonctionnement de la mesure TSP estimés à CHF 12'000.— ;
6. d'accorder une offre de formation spécifique pour le personnel de la Ville et déclinable pour les institutions intéressées « prévenir et gérer les comportements agressifs dans l'espace public » pour un montant de CHF 24'000.— par cycle complet de formation à inscrire au budget 2026 ;

Extrait des délibérations du Conseil communal de Vevey

7. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire déjà dépensé de CHF 96'600.— au budget communal 2024 compte N° 700.3185 pour le mandat d'expert concernant la mise en œuvre et la procédure d'autorisation relative au dispositif de vidéosurveillance, en conformité avec l'article 122 du Règlement du Conseil communal ;
8. de considérer que ce préavis répond au postulat de Mme Anna Iamartino (PLR), intitulé « Insécurité à la Gare - Impunité ou réactivité ? » et de le considérer comme réglé.

Adopté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et deux abstentions).

Par décision du Conseil communal prise à la majorité (deux avis contraires et huit abstentions), ces conclusions sont soumises au référendum spontané conformément à l'art. 118 RCC

Ainsi délibéré en séance du **27 mars 2025**.

Pour extrait conforme le 28 mars 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
Le Président

Philippe Herminjard


La Secrétaire

Carole Dind

Séance du **27 mars 2025**

Présidence : **M. Philippe Herminjard**, président

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2024 (2025/P04)

Rapport lu par M. Laurent Lavanchy

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 04/2025, du 27 janvier 2025, concernant les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2024,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires déjà engagés au budget communal de l'exercice 2024, tels que présentés dans le préavis N° 04/2025, pour un montant total de CHF 90'000.-.

Ainsi délibéré en séance du **27 mars 2025**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 28 mars 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
Le Président

Philippe Herminjard



La Secrétaire

Carole Dind

Séance du 27 mars 2025

Présidence : M. Philippe Herminjard, président

Politique de l'habitat et du logement de la commune de Vevey - Adoption du règlement d'attribution des LUP du territoire (L3PL), intitulé « Règlement communal relatif aux conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide à la pierre et de logements à loyers abordables » - Réponses aux deux postulats, intitulés, « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » de M. Alain Gonthier (da.) et « Des logements abordables et adaptés pour les étudiant·e·s et apprenti·e·s de notre région » de M. Antoine Dormond (Vert·e·s) (2025/P05)

Rapport : M. Vincent Matthys

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 05/2025, du 27 janvier 2025, intitulé « Politique de l'habitat et du logement de la commune de Vevey - Adoption du règlement d'attribution des LUP du territoire (L3PL), intitulé « Règlement communal relatif aux conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide à la pierre et de logements à loyers abordables » - Réponses aux deux postulats, intitulés « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » de M. Alain Gonthier (da.) et « Des logements abordables et adaptés pour les étudiant·e·s et apprenti·e·s de notre région » de M. Antoine Dormond (Vert·e·s) »,
- VU la « Directive communale relative aux conditions d'occupation des logements propriété de la Ville de Vevey non soumis au Règlement communal relatif aux conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide à la pierre et de logements à loyers abordables » du 20 janvier 2025,
- VU le rapport CBRE « Politique de l'habitat et du logement de la Ville de Vevey »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le règlement d'attribution des LLM et LLA du territoire (au sens de la L3PL), intitulé « Règlement communal relatif aux conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide à la pierre et de logements à loyers abordables » tel qu'amendé ;
2. d'accepter la réponse au postulat de M. Alain Gonthier (da.), intitulé « Répondre à un besoin de faire du logement une priorité publique » et de le considérer comme réglé ;
3. d'accepter la réponse au postulat de M. Antoine Dormond (Vert.e.s), intitulé « Des logements abordables et adaptés pour les étudiant·e·s et apprenti·e·s de notre région » et de le considérer comme réglé ;
4. d'abroger le règlement communal « Prescriptions communales spéciales relatives aux conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'aide des pouvoirs publics », du 19 avril 2018, relatif aux conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide à la pierre et des logements à loyers abordables.

Ainsi délibéré en séance du **27 mars 2025**.

Adopté à l'unanimité **tel qu'amendé**.

Pour extrait conforme le 28 mars 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Le Président


Philippe Herminjard



La Secrétaire


Carole Dind